INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 8 juin 2015 à 19 h 30 à laquelle sont présents;

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Romain Bergeron
Madame Huguette Tremblay
Monsieur Neil Brien
Monsieur Jérémie Gagnon

Est absent : Monsieur Sylvain Junior Larocque

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2015/06-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2015/06-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants au point « Affaires nouvelles » :

a) Modification de la résolution 2013/03-24
b) Demande de commandite – Association du cancer Lise-Morin
c) SDR – main d'œuvre

Avec le consentement unanime des membres du conseil, l'item «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

2015/06-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mai 2015 soit accepté.

2015/06-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2015/06-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2015 (revenus : 631 424 $, charges : 779 609 $, conciliation à des fins fiscales : - 133.31 $, déficit : 161 516 $) soit accepté.

2015/06-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer au 31 mai 2015 au montant de 116 210,37 $ soient acceptés et payés.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2015/06-07 RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de mai 2015 présenté par l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon, soit accepté comme dépôt.

2015/06-08 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR PRÉVENTIONNISTE INCENDIE

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de mai 2015 présenté par le directeur préventionniste incendie, monsieur Louis-Xavier Côté-Benoît, soit accepté comme dépôt.

2015/06-09 PROCÈS-VERBAUX – COMITÉS

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux suivants soient acceptés comme dépôt;

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	02-06-2015
Comité de suivi de la politique familiale municipal	08-04-2015
Comité de suivi de la politique familiale municipal	14-05-2015

2015/06-10 SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

2015/06-11 PROLONGATION D'EMPLOI – JASON GAGNON

Considérant que l'entente de travail de monsieur Jason Gagnon vient à échéance en août prochain;

Considérant le retour incertain de monsieur Pierre Gagné et considérant qu'aucune date de retour n'est confirmée;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entente de travail intervenue avec monsieur Jason Gagnon soit prolongée jusqu'au mois d'août 2016.

2015/06-12 CONGRÈS FQM

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, à assister au congrès 2015 de la FQM qui se tiendra à Québec les 24, 25 et 26 septembre prochain.

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés conformément aux règlements # 2006/10A et # 2013/04.

2015/06-13 APPEL D'OFFRE POUR LA LOCATION/ACHAT D'UN CHARGEUR À RÉTROCAVEUSE

Considérant que la municipalité de Ragueneau a reçu l'analyse de la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, s.e.n.c. et du CEGER (MTQ) concernant les soumissions reçues pour la location/achat d'un chargeur à Rétocaveuse;

Considérant que ces analyses démontrent la non-conformité des deux soumissions reçues;

Considérant la recommandation de l'avocat de refuser les deux soumissions reçues pour non-conformité;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de la compagnie Sigma au montant de 186 834,38 $ de même que celle de Hewitt équipement Ltée au montant de 196 607,24 $ soient rejetées et que le processus d'appel d'offre soit recommencé.

2015/06-14

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

a) # 2015-01

111, route 138 – Ragueneau

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure no 2015-01 qui consiste à permettre que le garage et l'abri à bois annexés au garage soit à 1,6 mètre (1,6m) de la ligne arrière

Considérant l'avis public donné le 22 mai 2015 ;

Considérant l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que cette demande de dérogation devrait être acceptée ;

Considérant qu'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande ;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure # 2015-01 soit acceptée.

b) # 2015-02

920, route 138 – Ragueneau

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure no 2015-02 qui consiste à permettre un bâtiment accessoire trop grand, un bâtiment accessoire dans la bande riveraine et avoir plus de 2 bâtiments accessoires.

Considérant l'avis public donné le 22 mai 2015 ;

Considérant l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que cette demande de dérogation devrait être acceptée ;

Considérant qu'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande ;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure # 2015-02 soit acceptée.

2015/06-15

EMBAUCHE DE PERSONNEL

a) Bande estivale

Attendu que des entrevues ont été réalisées pour les postes d'animateurs de la bande estivale par un comité de sélection;

Considérant que la municipalité a également consenti à un projet d'accompagnement d'un jeune dans le cadre de la bande estivale;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à procéder à l'embauche de Kézanne Imbeault, Laurence Martel, Joanie Lepage et Christelle Manning pour l'été 2015.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

b) *Entretien des terrains*

Considérant qu'il est nécessaire d'engager du personnel comme aide à l'entretien des terrains;

Considérant que le conseil municipal désire permettre à des jeunes d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail;

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à faire l'embauche de deux (2) étudiants au poste d'aide à l'entretien des terrains pour une durée approximative de huit (8) semaines à raison d'environ vingt (20) heures par semaine.

2015/06-16

STATIONNEMENT DU 523, ROUTE 138 ET DU 10, RUE DES LOISIRS

Considérant que des travaux sont présentement effectué par le ministère des Transports;

Considérant que ceux-ci permettrait à la municipalité d'acquérir du résidu de planage à coûts réduits (150 $ du voyage);

Considérant que les stationnements du bureau municipal et du Centre communautaire Édouard-Jean requièrent des travaux d'amélioration et que ces résidus serait une bonne solution;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'exécution des travaux et de la dépense et ce, à même le surplus accumulé.

2015/06-17

MANDATS AVOCAT

a) Devis Chargeur à Rétrocaveuse

Considérant qu'il était nécessaire de mandater une firme d'avocats pour la préparation d'un devis pour la location/achat d'un chargeur à Rétrocaveuse;

Considérant que les élus avait préalablement donné leur accord à la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 3 455,42 $ (plus taxes) soit autorisé pour le paiement des honoraires de la firme d'avocat.

b) Règlements d'urbanisme

Considérant que la Municipalité de Ragueneau est en processus de modification de ses règlements d'urbanisme;

Considérant qu'il était nécessaire d'obtenir un avis juridique pour les procédures et l'échéancier des règlements d'urbanisme;

Considérant que les élus avait préalablement donné leur accord à la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 1 597,50 $ (plus taxes) soit autorisé pour le paiement des honoraires de la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard S.E.N.C..

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2015/06-18

No de résolution ou annotation

DEMANDES DE SOUMISSIONS

a) *Revêtement mécanisé de la chaussée*

Considérant que le conseil municipal juge opportun de réaliser des travaux de recharge mécanisée d'asphalte au Rang 2 ;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, a procédé à un appel d'offre sur invitation pour des travaux de recharge mécanique d'asphalte au prix à la tonne étendue. La dépense sera assumée par le surplus accumulé.

b) *Achat de sable d'hiver*

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault à procéder à des demandes de soumissions pour l'achat de 1 600 tonnes de sable d'hiver (sable tamisé) et ce, par invitation auprès d'entrepreneurs de la région.

2015/06-19

ADHÉSIONS

a) *Chambre de commerce de Manicouagan*

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 140 $ (plus taxes) soit alloué et payé comme cotisation annuelle 2015-2016 à la Chambre de commerce de Manicouagan

b) *Organisme de bassins versants Manicouagan*

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 100 $ soit alloué et payé pour le renouvellement de la carte de membre pour l'année 2015 à l'organisme de Bassins versants Manicouagan.

c) *Association forestière Côte-Nord*

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 50 $ soit alloué comme cotisation annuelle pour l'année 2015 à l'Association forestière Côte-Nord.

2015/06-20

APPUIS

a) *Corporation des services Universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord (CUCN);*

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la CUCN dans leur quête envers le ministère de l'Éducation, Enseignement Supérieur et Recherche dans le but de faire augmenter leur subvention.

b) *Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR*

Considérant que l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

Considérant que les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

Considérant qu'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

Considérant que la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

Considérant que l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

Considérant que le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la municipalité, mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Ragueneau décide d'appuyer le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

c) *Démarche commune - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers;

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élu-E-s municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Ragueneau se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

2015/06-21

HOMMAGE À GEORGES-HENRI GAGNÉ

Considérant que la municipalité désire rendre hommage à monsieur Georges-Henri Gagné;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 4 000 $, à même le surplus accumulé, soit alloué à l'activité qui se tiendra le 5 septembre prochain.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2015/06-22

No de résolution ou annotation

AFFAIRES NOUVELLES

a) Modification de la résolution 2013/03-24 – activités de loisirs – Ville de Baie-Comeau

Attendu qu'il existe sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau des associations sportives et culturelles offrant des activités auxquelles plusieurs citoyens de Ragueneau participent;

Considérant que, jusqu'en 2012, la Ville de Baie-Comeau subventionnait ces associations selon le nombre d'inscription sans égard au lieu de résidence des participants;

Considérant qu'à compter de 2013, la Ville de Baie-Comeau subventionnera les associations selon le nombre d'inscription reçues des citoyens de sa ville uniquement;

Considérant que les associations se verront dans l'obligation de facturer les participants en provenance des autres municipalités afin de combler le manque à gagner;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que :

1. la Municipalité de Ragueneau rembourse, sur présentation des pièces justificatives, les citoyens de la municipalité qui s'inscrivent aux activités des associations sportives et culturelles de la Ville de Baie-Comeau dont la liste est jointe en annexe;

2. que ce remboursement s'applique seulement à la partie supplémentaire qui est facturée aux citoyens de Ragueneau et qui équivaut au montant de la subvention que la Ville de Baie-Comeau donne à ses associations pour chaque inscription.

Cette résolution abroge la résolution # 2013/03-24

b) Demande de commandite – Association du cancer Lise-Morin

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer gratuitement la salle #122 ainsi que la cuisine du Centre communautaire Édouard-Jean le 22 août 2015 pour la tenue de l'activité bénéfice organisée par l'Association du cancer Lise-Morin.

c) SDR – main d'œuvre

Considérant qu'il est urgent de réaliser des travaux de nettoyage dans les sentiers de la Rivière-aux-Rosiers et de la Fascine;

Considérant que le personnel de la municipalité a présentement un surplus de travail et n'est pas en mesure d'effectuer les travaux rapidement;

Considérant que la SDR propose à la municipalité d'utiliser quelques' un de sa main d'œuvre auxiliaire puisqu'elle n'est pas utilisée par la SOPFEU présentement;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de la SDR de prêt d'employés pour l'exécution des travaux et d'utiliser les fonds consenti par la SDR.

2015/06-23

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'item «Affaires nouvelles» soit fermé.

2015/06-24

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2015/06-25

No de résolution ou annotation

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 8 h 30.

Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Maire

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.